



PROCES VERBAL

de l'ASSEMBLEE GENERALE des 20 et 21 mars 2010

Validé par le Comité directeur du 11 décembre 2010, après prise en compte des corrections demandées par les membres
Adopté lors de l'Assemblée Générale des 26 et 27 Mars 2011

Hôtel IBIS - Paris Porte de Montreuil

L'an 2010, les 20 et 21 mars, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en assemblée générale sur convocation de son président, en date du 10 février 2010.

L'assemblée générale est présidée par M. Jean-Paul Ters, assisté de M. Gérard Lecourt, Secrétaire général.

Comité directeur

- Membres présents (12)

Mickaël Blanchard, Virginie Blum, Michel Chariou, Marie-France Charles, Christophe Dodin, Michel Ediar, Pascal Larminach, Gérard Lecourt, Chantal Lenfant, Alain Matton, Joël Poulain et Jean-Paul Ters.

- Membre absent excusé

Vincent Frey

Direction technique nationale (3)

Gilles Nédélec, DTN, absent excusé

André Hermet

Christophe Lafon

Hervé Letteron

Médecin coordonnateur des équipes de France

Dr Catherine Chalopin, absente excusée

Personnel fédéral (3)

Nathalie Matton - Guillaume Renard - Valérie Schwartz

Commissaire aux comptes

Jean-François Péron, absent excusé

Expert-comptable (1)

David Geoffroy

Vérificateurs aux comptes (2)

René Lauréat, Patrice Carrio

Commission des opérations de votes (3)

Marie-Jeanne Lionnet, René Ferrage, Pierre Schwartz

Membres de la Fédération invités (4)

Pierre Durieux, Hélène Ediar, Mathieu Gagnot et Edmond Széchényi

Présidents de ligue présents (3)

Jean-Luc Pierson (AL), Francis Garros (AQ), Mathieu Lemercier (LO)

Représentants des associations affiliées présents (34)

Alsace (2) Baptiste Baguerey et Yves Caru / **Aquitaine (3)** Michel Parzych, Louise Guichot et Irène Parzych / **Auvergne (1)** / Evelyne Camarroque / **Bourgogne (2)** Virginie Parigot et Valentin Palcau / **Bretagne (2)** Laurent Mundt et Guy Renard / **Côte d'Azur (2)** Olivier Bénévello et Françoise Déli / **Franche-Comté (1)** Daniel Faivre / **Ile-de-France (4)** Etienne Philippot, Thierry Vermeersch, Christophe Rauturier et Jean-Claude Claval / **Languedoc-Roussillon (1)** Patrice Carrio / **Lorraine (2)** Anne-Claire Colin et Céline Lemercier / **Midi-Pyrénées (2)** Jean-Louis Blein et Valérie Berger-Capbern / **Nord-Pas-de-Calais (2)** Jean-Paul Humbertclaude et Philippe Castier / **Normandie (1)** Jean-Pierre Calandot / **Picardie (1)** Bertrand Paturet / **Poitou-Charentes (1)** Pascal Larminach / **Provence (2)** Colette Jouve et Marie-Anne Muller / **Rhône-Alpes (5)** Jean-Philippe Stéfanini, Camille Gintzburger, Christine Raucoules, Alain Antoine et Xavier Barrier

Représentants des associations affiliées absents

Centre (1) Olivier Boisseau / **Champagne-Ardenne (1)** Simon Blum / **Languedoc-Roussillon (1)** John Pearson / **Limousin (1)** non désigné / **Pays de la Loire (1)** non désigné

Représentant des membres associés

Néant, pas de représentant désigné

En application de l'article 10.1 des statuts, il a été mis en place la Commission des opérations électorales chargée des opérations de votes, dont les représentants sont présents.

Quorum

Au 31 décembre 2009, la Fédération Française de Course d'Orientation comptait 6 970 licences autorisant statutairement quarante représentants détenant 147 voix.

SAMEDI 20 MARS 2010

A partir de 13h30 : accueil des participants et contrôle des pouvoirs. Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les représentants présents.

Le quorum est d'au moins 14 représentants détenant au moins 74 voix. Sont présents 34 représentants sur 40 possibles, détenant 132 voix sur 147 possibles. Le quorum est atteint.

L'Assemblée générale 2010 peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ouverture de la 46^{ème} assemblée générale

A 14h15 : le Président Jean-Paul Ters ouvre officiellement les travaux de cette assemblée générale et salue la présence de MM. Edmond Széchényi, ancien Président, Pierre Durieux, Coprésident du CO WOC et David Geoffroy, Expert-comptable. Il fait part des excuses des personnalités absentes.

Sont désignés secrétaire de séance : Marie-France Charles et Joël Poulain.

Le Secrétaire général rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Procès-verbal de l'assemblée générale des 28 et 29 mars 2009

A la demande des ligues AZ et RA, le CR de la rencontre FFR / FFCO du 25 mars 2009 sera joint au CR de la présente AG.

Cette demande étant prise en compte par le Président, le procès-verbal de cette assemblée générale est adopté à l'unanimité.

Rapport moral (Jean-Paul Ters)

Le Président remercie le SG pour son travail et le DTN, en particulier pour le HN et la formation, mais Gilles Nedelec, DTN, nous quittera prochainement pour raisons personnelles. Il remercie tous les cadres techniques pour l'ensemble de leur dévouement à notre Fédération. Il souligne que nos effectifs sont passés de 6 855 (en 2009) à 6 970 (en 2010) licenciés annuels.

Il félicite les équipes de France, en particulier Thierry Gueorgiou, champion du monde pour la 7^{ème} fois et qui a également reçu le prix international du fair-play pour son comportement exemplaire lors du relais des WOC 2009, François Gonon, vice-champion du monde militaire LD, Mathieu Barthélémy 3^{ème} des championnats du monde de O'VTT.

Les comptes fédéraux sont équilibrés a minima (malheureusement au détriment de la formation et des jeunes). Il souligne que, comme pour les autres fédérations, le Ministère de la Santé et des Sports procède chaque année à la diminution de son aide, sauf exception.

Un partenariat majeur avec ERDF est à la signature, mais qui demandera des efforts de tous pour sa pérennisation.

Rapport d'activités (Gérard Lecourt)

Il s'appuie sur le fonctionnement des commissions :

- Difficultés par manque de moyens du siège. Les commissions sont peu étoffées (manque de volontaires).
- Développement durable mis en avant, l'Agenda 21 de la course d'orientation est en place, une Nationale (Nord-Est) a obtenu le label développement durable du CNOSF.
- Les licences 2009 sont en augmentation, ainsi que les titres de participation (certains clubs, comités et ligues ne respectent toujours pas la distribution de ces titres aux non-licenciés, ni la déclaration auprès des ligues et la Fédération, c'est dommageable pour notre discipline, et irresponsable en cas d'accident).
- Une détérioration de la vie associative et des relations de bonne entente est constatée.
- La participation aux courses de niveau national, pédestres, VTT et à ski, est stable.
- Une diminution de l'activité fédérale des raids d'orientation est enregistrée (deux étapes annulées sur cinq en 2009).
- Les pratiques sportives : les activités sportives sur le territoire sont plutôt stables ; mais les règles du code du sport ne sont pas toujours respectées. Il est rappelé que nous sommes une fédération délégataire et qu'à ce titre nous devons obligatoirement appliquer les directives légales (certificat médical autorisant la pratique de la CO en compétition datant de moins d'un an).
- Les raids multisports. Pour le moment, la FFCO siège au Groupement national des raids multisports de nature.
- Règlement des compétitions 2010, un gros travail a été fourni. Merci à tous ceux qui s'y sont investis.
- Le haut-niveau, le pôle France fonctionnent bien. Toutefois, le suivi des athlètes hors pôles est insuffisant, en particulier celui des jeunes. La valorisation et la validation des clubs et des écoles de CO doivent être repensées.
- Jeunes et projet O+ : le projet doit être ambitieux et fédérateur dans la perspective de 2011 en partant d'expériences locales comme celles de Franche-Comté et, celles de Savoie et de Haute-Savoie pour les étendre à tout le territoire.
- O'défi : ne correspond pas tout à fait au schéma recherché, le concept est à retravailler.
- O'camp : est une réussite.
- Les écoles de CO et la formation des plus jeunes.
- Formation et formation continue : calendrier de formations planifié sur un an par la DTN, avec stages nationaux et interrégionaux. C'est une bonne avancée pour la Fédération et ses structures, et pour tous les licenciés.
- La communication reste encore à un niveau insuffisant malgré les efforts de sa responsable, Virginie Blum, le site internet doit subir un relooking, la rédaction d'O'mag a subi quelques turbulences.
- Partenariat : assuré à la fois par des bénévoles de la Fédération, mais aussi avec le concours d'une société de marketing sportif.

- Les relations avec l'UGSEL sont en cours de construction.
- Des échanges avec la FFA (athlétisme) et la FFR (randonnée) ont eu lieu, strictement au profit d'une meilleure gestion du secrétariat.
- L'arbitrage est mieux structuré grâce à l'investissement de son responsable, Alain Matton. Un besoin d'experts internationaux se fait sentir.
- Les calendriers des compétitions nationales et internationales 2010-2011 sont établis : pour 2012 plusieurs dossiers ont été déposés auprès de l'IOF (WCup 2012 à Paris-La Défense et EYOC 2012 en Corrèze).
- le classement national voit une meilleure mise en œuvre des fichiers par les organisateurs et de ce fait, une meilleure fiabilité du classement national est obtenue.
- Notre place au CNOSF est toujours bien assurée par Marie-France Charles qui y siège, et qui a en plus la responsabilité de la présidence de la Commission Nationale des Sports Nature (CNSN).

Les rapports de chaque commission est joint au dossier de l'AG. Il n'en est pas donné lecture en séance pour laisser plus de temps aux débats puisque chaque participant ici présente déjà eu les documents.

Questions orales de l'AG (classées par ligue, et non dans l'ordre chronologiques des débats) :

Aquitaine

- Francis Garros : concernant les relations avec la Fédération, il regrette les fortes pressions vis-à-vis des structures déconcentrées qui ne remplissent pas toujours dans les temps leurs obligations financières. Il rappelle que les structures locales sont tenues par des bénévoles et qu'en général, elles font au mieux.

R. " *Il y avait beaucoup de retard dans les paiements. Le secrétariat fédéral a alors décidé de suspendre les affiliations de certaines associations. Effectivement un simple rappel des règlements et un échange en direct avec les structures concernées auraient permis de dialoguer et de trouver la solution adaptée* ".

- Francis Garros : il demande de la clarté sur les commissions qui fonctionnent ou non.

R. " *Nous ne sommes pas ici pour faire le procès de certaines commissions. Par exemple, la Commission VTT n'a pas pu fonctionner normalement en 2009 et n'a pas fourni de rapport. Pour autant la CO VTT se développe, a sa filière d'excellence et son haut-niveau. Ses crédits sont d'ailleurs en augmentation sensible* ".

- Francis Garros : il regrette la disparition des rotations des compétitions nationales par zone après seulement deux ans d'essai.

R. " *Liée à une ouverture nécessaire à une proposition par compétition et par zone, par manque de certains dossiers de candidatures (Mickaël Blanchard), et commission arbitrage pour la décision de validation des terrains après passage d'un délégué, puis avis du CD pour trancher, exemple du CFC 2011 : une lettre officielle d'attribution sera faite (Alain Matton)* ".

Côte d'Azur

- Georges Déli : pourquoi le groupe de travail avec la FFR n'a pas été activé ?

R. " *Suite à l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante de la FFR, sa Présidente a eu à assumer des priorités qui ne concernaient pas la FFCO. Les relations sont cordiales au hasard des rencontres, mais pas suivies. Il n'y a plus eu aucun contact depuis la réunion du 25 mars 09* ".

- Georges Déli : confirme que le précédent projet fédéral a été joué dans de nombreuses ligues pendant quatre ans. Des éléments, force de développement, ont été occultés par le nouveau règlement des compétitions sans avoir fait l'objet d'évaluation réelle.

Bourgogne

- Valentin Palcau : à quand le remplacement du DTN ? La charge de travail de certains cadres devient excessive.

R. " *Vraisemblablement au mois de mai au mieux, sinon pendant la période des congés, donc des mutations* ".

Bretagne

- Laurent Mundt : insiste sur le succès des WE RDE et les filières d'accès au haut-niveau. Comment fonctionnent les filières jeunes de haut-niveau et quelles aides peut-on obtenir ?

R. " *Toutes les ressources sont essentiellement d'origine locale. Il faut les rechercher les aides auprès des Conseils généraux et régionaux* ".

Ile-de-France

- Christophe Rauturier : revient sur haut-niveau, sur la culture club de loisir ou de compétition.

R. " *Ne pas confondre compétition traditionnelle et compétition haut niveau* ".

- Christophe Rauturier : pourquoi manque-t-il le rapport de certaines commissions ?

R. " *Certaines commissions ne fonctionnent pas par manque de responsable, donc n'ont pas rédigé de rapport* ".

Midi-Pyrénées

- Jean-Louis Blein : souhaite des réponses aux questions sur les démissions.

R. " *Elles seront traitées en questions écrites diverses* ".

- Valérie Capbern-Berger : signale la bonne coopération des ligues pour les WE RDE, ainsi que pour l'utilisation du modèle cartographique de la Haute-Savoie.

- Valérie Capbern-Berger : l'audit de la FFCO cité dans le rapport d'activités a-t-il eu lieu ?

R. " *Oui, il sera exposé par Hélène Edlar tout à l'heure* ".

- Valérie Capbern-Berger : Projet O+, ne faudrait-il pas plus de soutien et de moyens de la part de la FFCO ?

R. " *Problème de manque de disponibilité du chef de projet. Pascal Larminach explique qu'il ne peut assumer ce projet seul, comme le faisait Benjamin Bilet, qui est parti en Suède. Il travaille surtout sur O'camp (dirigé par Etienne Morey) et sur les finales O'défi (bien prises en charge par des acteurs locaux)* ".

- Jean-Louis Blein : le système des rotations sur les grands événements poussait à la qualité. Monter quatre dossiers pour chaque compétition fait que ce montage de dossiers sera fait inutilement, avec un risque d'essoufflement des candidats.

R. " *Le système des rotations sur les grands événements n'a pas été abandonné, la démarche comporte simplement une fiche de candidature pour le 1^{er} juin avec visite des sites pendant l'été (Mickaël Blanchard)* ".

La réponse ne sera rendue qu'en décembre de la même année, après le compte-rendu de visite d'un expert. La proposition de nouvelles candidatures par compétition et par zone s'impose, par manque de dossier de candidatures dans la zone initiale, mais aussi, afin de pouvoir disposer d'un autre candidat potentiel qui sera lui aussi soumis à visite afin de gagner du temps, si un CR de visite se trouvait défavorable (Alain Matton) :

- Jean-Louis Blein : qu'en est-il du contentieux avec le club ASOPE ?

R. " Le Président lit les conclusions du tribunal administratif de Strasbourg du 18/02/2010, qui n'appellent de sa part aucun commentaire. Il précise seulement que la FFCO ne fera pas appel, sauf avis contraire de cette assemblée et que ce contentieux engagé par l'ASOPE a déjà coûté plus de 10 000 euros à la Fédération en frais de justice.

Picardie

- Bertrand Paturet : rappelle qu'il a demandé un document fédéral de présentation de l'activité CO à l'intention des jeunes.

R. " Ce nouveau document n'a pu être réalisé pour le moment. La commission Jeunes n'est pas assez étoffée pour répondre à tous les besoins. Elle recherche des volontaires pour se renforcer ".

Rhône-Alpes

- Camille Gintzburger : il pense que le rapport moral, avec l'avis du DTN qui souligne la nécessaire amélioration du fonctionnement fédéral, risque d'être mal perçu par nos instances ministérielles.

R. " Les services du Ministère connaissent la situation délicate de notre fédération ".

- Alain Antoine : il remarque la mise en sommeil de tous les partenariats externes à la FFCO. Le O'record devait avoir lieu en juin 2009.

- Jean-Philippe Stéfanini : les deux rapports contournent rapidement les difficultés observées en 2009, ce qui est un fonctionnement anormal. L'organe exécutif n'est pas le Bureau directeur, mais devrait être le Comité directeur (sinon, ce n'est pas conforme aux statuts). Manque de bilan sur les non-fonctionnements de certaines commissions, comme sur O+ et sur la faible participation aux compétitions (cf. dossier statistique).

R. " Nos statuts précisent bien que l'instance dirigeante est le Comité directeur, et qu'il est chargé de diriger et d'administrer la Fédération. Quant au Bureau, il a pour mission la gestion courante de la Fédération. Il n'y a aucune ambiguïté sur les fonctions de chacun ".

- Alain Antoine : le projet fédéral n'a jamais été appliqué. Il note des incohérences du nouveau règlement des compétitions par rapport à un projet de développement. Simplification des règlements à faire.

- Alain Antoine : la forte équipe d'il y a un an s'est délitée, est-ce uniquement par des charges personnelles ?

R. " L'équipe de 2008 n'était déjà pas complète au départ. Effectivement depuis, plusieurs démissions ont été enregistrées. Tous les démissionnaires ont justifiés leur départ par un manque de disponibilités, sauf un, pour raisons personnelles, lié au départ du Directeur technique national ".

Vote. Le rapport d'activités est adopté à la majorité relative :

Adoption : 48 Abstention : 40 Rejet : 44

Du fait de cette courte majorité, la séance est suspendue par le Président à 16h40 (jusqu'à 17h) pour un entretien à huis clos avec le Comité directeur qui se retire de la salle.

Suite à cette réunion, à son retour en salle, le CD demande un nouveau vote : " Le Comité directeur, prenant acte du résultat des votes sur le rapport d'activités 2009, demande à l'AG un vote de confiance pour la poursuite de son projet sur l'Olympiade en cours ", et se retire à nouveau pour laisser l'Assemblée générale délibérer librement.

L'Assemblée générale, après discussions de 17h à 17h45, demande de reporter le vote de confiance après le bilan 2009, le vote des comptes 2009, les réponses aux questions des ligues et le vote des motions. Le Comité directeur revient en salle.

Le vote de confiance demandé étant repoussé au lendemain, Gérard Lecourt, Secrétaire général, annonce sa démission à effet immédiat auprès du Comité directeur, mais reste présent pour la lecture des différents rapports de gestion, et les votes.

L'AG reprend la suite normale de son déroulement à 17h50.

Rapport de gestion 2009 présenté par le Trésorier fédéral

Michel Ediar explique le changement de trésorier suite à certaines difficultés de procédure de la gestion financière dès l'été 2009, après constatation par l'Expert-comptable du retard de prise en compte de certaines dépenses, de l'absence de signature sur des bons à payer, de pièces comptables n'étant pas de véritables justificatifs. Pour autant, les comptes sont sains.

Le Trésorier présente avec clarté l'ensemble des comptes de la Fédération (cf. pièces jointes au dossier d'AG).

Résultats d'exploitation 2009 :

Produits d'exploitation 2009 = 1 086 097 €

Charges d'exploitation 2009 = 1 096 526 € soit un déficit d'exploitation 2009 de 10 429 €. L'exercice 2009 se clôture néanmoins de manière excédentaire (+ 6 200 €), grâce à une reprise de provisions de 2008 (haut-niveau).

On constate une augmentation de 9 % de subvention MSS 2009 du fait de la subvention pour le CO WOC. Mais en réalité, il faut lire une baisse de subvention de 6 % sur 2009 (- 23 000 €).

Les facturations et ristournes ont augmenté en 2009.

Recettes 2009 : Baisse des pass'orientation par rapport aux prévisions et partenariat non conclus. Tout le monde ne joue toujours pas le jeu (pass'orientation) et donc ne respecte pas le contrat d'assurance de la FFCO.

L'activité Sport'ident est fiscalement une activité commerciale (TVA intra-communautaire, faible marge, non imposable). Cette activité permet de réduire le ratio de dépendance à 44 % de financement public. Un seul réparateur agréé en France (Chrono raid).

Dépenses 2009 : Pour le haut-niveau, 26% de financement FFCO, 74% du MSS.

Cinq ligues n'ont pas fait remonter leur comptabilité 2009, d'où un déséquilibre de la comptabilité consolidée présentée.

Importance d'avoir les mêmes règles d'affectation comptables au niveau de toutes les structures de la Fédération afin d'avoir une vue exacte de la valeur de notre activité sportive.

Présentation des courbes de tendance 2005-2009 :

Salaires-charges

Produits d'exploitation

Résultat annuel (2006 : Coupe du Monde + opération immobilière).

Les résultats d'exploitation et fonds dédiés ne doivent pas être en négatif.

Perspectives 2010 :

Optimisation des ressources pour un équilibre pérenne des finances fédérales.

Restauration de l'autorité fédérale : impayés (chèques non provisionnés), factures licence et affiliation (avis de rejet par comptes débiteurs). En cas d'impayé, le compte est fermé dans l'attente du règlement.

Retard de règlement : recouvrement de créances et contentieux, pour ceux qui n'ont pu être soldés en fin d'année.

Pour la facturation des licences, lors de l'achat, impression de la page avec les noms avant la validation définitive.

Poursuite de l'effort de discipline interne.

Modernisation des outils de travail : nouveau logiciel de comptabilité à acquérir.

- Francis Garros (AQ) : dans le bilan des recettes-dépenses 2009, où sont les licences gratuites ?

R. " Elles sont intégrées dans les licences fédérales ".

Ligne des droits d'organisation des courses fédérales ?

R. " Elle est associée à la ligne redevance fédérale ".

- Camille Gintzburger (RA) : constate et donne son analyse sur plusieurs points :

a) une diminution par deux des revenus des pass'orientation (malgré une augmentation de leur nombre),

b) augmentation du coût des déplacements, repas et hébergements sur des lieux de stages éloignés,

c) pass'orientation : raids avec licences doublées mais facturées en simple ?

R. " L'affectation comptable était surévaluée en 2008, la dépense comptable avait été mal affectée ".

- Camille Gintzburger (RA) : fait autre remarque, la subvention en réserve pour les WOC, en banque fin décembre, virées début janvier, d'où une grosse trésorerie fictive en fin 2009.

- Georges Déli (AZ) : on doit valoriser les frais divers des administrateurs et des commissions : le bénévolat a un prix qu'il faut valoriser (décompte d'unité d'heures), avec feuilles de présence pour les commissions et les structures déconcentrées.

- Pierre Durieux, Coprésident du CO WOC, explique que la subvention ministérielle de 150 000 € a été versée par le MSS en trois fois, le troisième tiers de 50 000 € fin 2009, accompagné d'un complément pour la cartographie 14 000 €.

Intervention de M. David Geoffroy (expert-comptable, de la SARL SOPRECA)

Concernant le CO WOC 2011, il rappelle que la Fédération sert de " boîte aux lettres ", ce qui cache la baisse annuelle du financement ministériel.

Remercie le Trésorier pour l'exposé clair du bilan financier de la FFCO ainsi que Valérie Schwartz, la comptable salariée de la Fédération, pour son excellent travail de comptabilité.

- Camille Gintzburger (RA) demande qu'une ou plusieurs situations intermédiaires soient établies par l'Expert-comptable permettant d'éclairer les décisions du Comité directeur en cours d'exercice annuel.

R. : " Cela semble difficile de le faire car cela a un coût ".

Camille Gintzburger demande que l'Expert-comptable fasse un devis sur cette demande.

Rapport du Commissaire aux comptes (Jean-François Péron), lu par la Présidente de la commission électorale

Il n'a pas noté dans son analyse, d'anomalie significative. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin 2009.

Rapport des vérificateurs aux comptes (René Lauréat AQ et Patrice Carrio LR)

Deux remarques :

a) ont été mentionnées 13 830 heures de bénévolat, mais non comptabilisées.

b) énormes frais dus au contentieux engagé auprès du tribunal administratif de Strasbourg par le Club ASOPE (6707-AL) à hauteur 10 866 €, et avec une provision de 5 000 € pour 2010.

Après vérification de la comptabilité, n'ayant relevé aucune anomalie, ils proposent à l'Assemblée générale de donner le quitus au Trésorier pour l'exercice comptable 2009.

Marie-France Charles explique pourquoi les aides destinées au haut-niveau passent par la comptabilité du CNOSF.

Michel Ediar explique, lui, pourquoi la FFCO a la nécessité absolue d'avoir des comptes consolidés. Dans un premier temps, pour 2009 avec les ligues, dans un deuxième temps, pour 2010 avec les ligues et les comités départementaux. A une question de RA sur le suivi du budget au moins à mi-année, le Trésorier répond que ce suivi est réalisé systématiquement tous les mois.

Vote. Le rapport financier est adopté à la majorité absolue :

Pour : 125

Abstentions : 7

Contre : 0

Affectation de l'excédent de l'exercice 2009

Le Trésorier propose d'affecter le résultat de l'exercice clos en totalité au report à nouveau, soit 6 842,77 €.

Vote. L'affectation du résultat 2009 au report à nouveau est adoptée à l'unanimité :

Pour : 132

Abstentions : 0

Contre : 0

L'AG est interrompue à 19h30 pour la pause repas et reprend à 21h25

Le Secrétaire général, démissionnaire, ne revient pas.

Le Président propose la réélection de MM. René Lauréat et Patrice Carrio, qui acceptent de poursuivre leur mission au poste statutaire de vérificateur aux comptes, en l'absence de toute autre candidature.

Vote. Election des vérificateurs aux comptes :

Pour : 132 Abstentions : 0 Blanc et nul : 0

Réélus à l'unanimité.

Du fait du départ à la retraite du commissaire aux comptes suppléant, M. Michel Brigault avant la fin de son mandat, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant jusqu'à la fin du mandat des six ans :

La Sarl de commissariat aux comptes " Dominique Harl, Fabrice Lefort et associés ", 42 bis, avenue Carnot à Champigny-sur-Marne, est proposée par M. Jean-François Péron. La lettre de mission sera la même que celle du commissaire aux comptes titulaire.

Vote. Election du commissaire aux comptes suppléant :

Pour : 132 Abstentions : 0 Blanc et nul : 0

Elu à l'unanimité.

Bilan de la Direction technique nationale

Gilles Nédélec, DTN, étant absent, et aucun cadre technique n'ayant été mandaté pour présenter à sa place le bilan de la DTN, il ne pourra y avoir d'échanges durant cette assemblée. Ce bilan développé sur dix-huit pages, particulièrement dense et complet, est joint au dossier d'AG.

Ce rapport, joint au dossier de l'AG, amène des questions dans la salle :

- Jean-Louis Blein (MP) : peut-on avoir des éclaircissements sur les causes de sa démission ?

R. " Le Président donne lecture du texte que Gilles Nédélec a adressé à la Fédération, qui explique sa décision et qui est paru sur le site. De plus, il précise que celui-ci, ayant demandé sa mutation, est absent sur directive de M. le Directeur des Sports " .

- Jean-Philippe Stéfani (RA) : sur le fonctionnement des pôles, il y a inadéquation entre la décision du DTN de transférer le pôle de Dijon, malgré les excellents résultats des jeunes de ce pôle. Ce pôle serait transféré sur Saint-Etienne. Cela a été voté en Comité directeur, alors même que la décision était prise à l'avance, sans que cette information ait été apportée par le DTN avant le vote.

R. " Le Président réfute totalement cette affirmation gratuite. Il n'y a eu aucune décision prise avant le CD, d'ailleurs personne ne connaissait la proposition du DTN. Marie-France Charles, membre du BD, a confirmé, qu'elle-même n'était pas au courant de ces propositions. De plus, dans le bilan de la Direction technique nationale, à aucun moment il n'est question d'un quelconque transfert. Le vote du CD du 30 janvier est un vote de principe sur le schéma directeur du " parcours d'excellence sportive " présenté par Gilles Nédélec, et non sur un transfert du pôle espoir de Dijon sur Saint-Etienne " .

- Thierry Vermeersch (IF) : qu'en est-il de la transformation du 2^{ème} pôle Espoirs, celui de Fontainebleau, qui deviendrait un pôle VTT ?

R. " Michel Chariou déclare que cette proposition de Gilles Nédélec donnera lieu à d'autres réflexions avant la décision finale quant aux " parcours d'excellence sportive " . Une validation devra se faire entre le futur DTN et le futur Comité directeur qui sera complété demain " .

- Thierry Vermeersch (IF) : il annonce que la Ligue IF va présenter une motion de soutien aux pôles Espoirs.

A la fin des échanges, le Président annonce à l'Assemblée qu'il doit rencontrer le Directeur des Sports le 14 avril prochain. L'objet principal de ce rendez-vous étant le remplacement de Gilles Nédélec au poste de DTN.

Départ de Joël Poulain, médecin fédéral, à 22h10, pour un rendez-vous important le lendemain. Il est excusé.

Questions écrites des ligues

Certaines questions sont communes à plusieurs ligues. Il n'y a été répondu qu'une seule fois.

Ile de France

Elle veut connaître les raisons des différentes démissions.

R. " Le Président confirme ce qu'il a déjà dit, la majorité des démissionnaires ayant donné pour raison un manque de disponibilité. C'est le cas de Fabrice Erdinger, Charlotte Bouchet, Thomas Poirson et Jacques Leroy. En ce qui concerne Christian Vuillet, il a démissionné à la suite de sa révocation du poste de trésorier. En ce qui concerne Rémi Gueorgiou, les raisons sont complexes, mais il ressort que le refus du CD d'embaucher Mathieu Puech à temps plein, comme il le demandait, semble en avoir été le facteur principal.

Il est bien évident que les réunions du Comité directeur fédéral prennent plusieurs week-ends dans l'année et que les commissions dont font obligatoirement partie les membres du CD demandent un engagement personnel important. Certains nouveaux élus n'avaient pas mesurés l'importance du travail à effectuer. Il faut d'ailleurs remarquer le manque important de membres dans presque toutes nos instances, en particulier dans les comités directeurs des ligues, donc le problème n'est pas seulement fédéral " .

Côte d'Azur

- La FFR proposerait une licence "orientation" dans le Var.

R. " C'est la FFCO seule, qui a délégation ministérielle pour délivrer des licences. Des renseignements ont été pris, il nous a été répondu que non, la FFR ne propose absolument pas ce type de licence. Néanmoins un rendez-vous sera demandé à la Présidente " .

- Le décompte des licences n'est pas bon sur le fichier du MSS, il manquerait les licences "loisirs" .

R. " Non, les chiffres correspondant aux licences "loisirs" sont bien envoyés au ministère, par âge et par département " .

Rhône-Alpes

- Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'évaluation du projet fédéral par la nouvelle équipe ? D'autres objectifs ont été poursuivis qui semblaient plus importants.

R. " Absolument pas, la priorité n° 1 de l'Olympiade est depuis le départ l'équilibre de nos comptes financiers et le reste des autres objectifs ont tenus " .

- Restructuration des licences, proposition d'une licence régionale, elle semblerait répondre à un besoin réel dans les régions.

R. " L'étude sur cette licence est réalisée par Chantal Lenfant en relation avec Gérard Lecourt, une nouvelle licence est proposée au vote de l'AG. Si l'Assemblée pense que ce n'est pas complet, nous reprendrons ce projet de licence plus globalement en intégrant les propositions de certaines ligues, en travaillant avec elles " .

Midi-Pyrénées

- Elle pense que la licence loisir serait trop chère, surtout pour un champ d'application limité.

Lorraine

- Elle souligne que découverte ou loisir c'est la même chose, et cette pratique, différente de la pratique de la CO en compétition, ne devrait pas avoir besoin d'un certificat médical.

R. " Effectivement, s'il n'y a aucune compétition ou de temps chronométré, il n'y a pas besoin d'un certificat médical ".

Jean-François Dechavanne, à titre personnel, rappelle que la mise en place d'une telle licence est un véritable risque financier pour la Fédération.

Rhône-Alpes

Jean-Philippe Stéfanini fait part de remarques sur la mise en place de cette licence qui nécessite une grande réflexion (risque financier, taux de perte de licenciés inconnu, les loisirs qui zappent, etc.), il ne comprend pas non plus pourquoi la Fédération abandonne la licence raid, alors que dans sa région, cette licence est très demandée.

R. " Le Président répond que le raid orientation est et reste une spécialité de CO, inscrite dans nos statuts. Il n'est pas question de la supprimer. Il s'agit seulement de ne proposer qu'une seule et unique licence sportive, en dehors de la licence dirigeant, quelles que soient la ou les spécialités pratiquées ".

Picardie

Bertrand Paturet se dit persuadé d'un zapping important chez les néo-orienteurs (de l'ordre de 27 % en Picardie). Il pense lui aussi que la licence fédérale est trop chère.

R. " Notre licence fédérale est une des licences les moins chères de tous les sports de nature.

Chantal Lenfant propose la mise en place d'un groupe de travail CD et ligues pour travailler sur ce sujet d'importance puisqu'elle a déjà travaillé sur la proposition d'une nouvelle licence, y compris en s'appuyant sur des données marketing (études sur le sport 2008/2009 et enquête des licenciés FFCO en 2008). Les volontaires sont priés de se faire connaître ".

Ile de France

Elle désire connaître les raisons des différences de taux de remboursement appliqués entre les membres du CD et les athlètes de haut-niveau.

R. " Ce n'est pas nouveau, cela a toujours fonctionné de cette façon. Il n'y a pas de demande des athlètes du haut-niveau de modifier le système actuel. Il n'est pas envisagé de changer ce mode de fonctionnement. Ce système de remboursement est intégré au budget du haut-niveau qui a son budget propre ".

Rhône-Alpes

Elle interpelle la FFCO sur la gestion du conflit au sein WOC

R. " Le Président fait une lecture de différents courriers et retrace l'historique du conflit, interne au Comité d'organisation des WOC, vu depuis la Fédération. Il regrette de n'avoir pu trouver un terrain d'entente.

Il déclare que le sujet ne relève pas de la FFCO mais du seul CO WOC ".

De ce fait, il donne la parole à Pierre Durieux, Coprésident, qui souhaite s'exprimer sur le sujet. Celui-ci apporte des éclaircissements très précis quant au pourquoi de ces difficultés au sein de son organisation. Il répond avec sincérité et honnêteté à toutes les questions de l'Assemblée concernant les faits qui ont conduit à la révocation de Michel Dévrieux de la direction générale des WOC et son remplacement par Christophe Lafon.

Les travaux de l'Assemblée générale sont suspendus à 1h15 le dimanche 21.

Départ d'un représentant de Nord-Pas-de-Calais, Philippe Castier (détenant 3 voix).

DIMANCHE 21 MARS

Reprise des travaux à 8h30

Du fait du départ de Philippe Castier la veille, le nombre de voix est de 129 pour 33 représentants.

Autres dossiers présentés en AG

Présentation de l'audit de fonctionnement fédéral par Hélène Ediar

Un état des lieux du siège de la Fédération a été réalisé bénévolement, en interne, par Hélène Ediar (IF). Elle présente son travail à l'Assemblée.

L'audit a porté sur l'organisation, les objectifs, les finances et la protection des données. La commission " Amélioration continue " spécialement créée s'assurera du suivi du plan d'actions établi.

Le Président la remercie pour la qualité du travail réalisé et pour son brillant exposé.

(cf. pièces jointes au dossier d'AG)

Recherche de partenariats

Le point est fait sur les différentes pistes. ERDF, Société Générale, Merrell Oxygen Challenge, Quechua. Les discussions sont en cours mais ne sont pas aisées. De bons espoirs sont fondés sur les trois premiers avec des degrés très différents.

Projet d'une licence découverte

Chantal Lenfant fait une présentation de la problématique des licences compétition qui n'intéressent pas tout le monde. Il s'agit de proposer une nouvelle licence, découverte, ou régionale ou loisir. Une première version est présentée à cette AG, avec analyse des impacts marketing et financiers partiellement évalués car elle a pris ce dossier en main récemment et les études marketing ne sont pas disponibles à moins de faire de faire de études spécifiques coûteuses. Malgré tout, elle propose que cette nouvelle licence soit soumise au vote de l'AG, comme il est prévu dans l'ordre du jour, deuxième motion.

Une discussion générale s'engage. Il est décidé de retirer la proposition et de poursuivre les études et la réflexion sur ce sujet, après un vote à main levée à l'unanimité. La décision est reportée à une AG ultérieure, lorsque le dossier sera abouti.

Vote des quatre motions présentées à l'Assemblée générale

1) Licence annuelle

Considérant que la Fédération française de Course d'Orientation est délégataire pour la pratique de la discipline "course d'orientation" et que celle-ci se décline en spécialités, course d'orientation à pied, course d'orientation à VTT, course d'orientation à ski, course d'orientation en raid, course d'orientation de précision, le Comité directeur vous propose de ne déclinier qu'une seule offre de licence annuelle compétition pour la pratique de la course d'orientation, quelle que soit la spécialité pratiquée.

Une seule licence annuelle valable toutes spécialités.

Vote : pour : 66, contre : 61, abstention : 2. Adopté

2) Pôles Espoirs

Motion présentée en lieu et place de celle de la licence découverte (voir plus haut).

Présentation de la motion proposée en séance par la Ligue IF, à savoir :

L'Assemblée générale de la FFCO s'inquiète de l'avenir des deux pôles Espoirs de Dijon et de Fontainebleau et tient à réaffirmer son fort attachement à ces deux structures.

Vote : pour : 98, contre : 13, abstention : 13, nul : 5. Adopté

3) Sièges

Le Président demande à l'Assemblée générale, l'autorisation à prospecter, et le cas échéant de signer une promesse de vente, pour l'achat de nouveaux locaux soit intra-muros, soit en dehors de Paris, la conjoncture étant favorable pour trouver dans la proche banlieue des locaux plus spacieux et mieux adaptés à nos besoins. En effet, la FFCO a eu l'opportunité d'acquérir des locaux à usage de bureaux de plus de 300 m² mieux adaptés pour une valeur inférieure à l'estimation des locaux actuels, mais faute d'un mandat adopté en AG, elle n'a pu donner suite. Compte tenu de l'estimation des locaux, passage des Mauxins, évalués à 650 000 € une opération intéressante pourrait être faite. La vente du siège actuel couvrant l'achat et les frais d'acquisition d'un siège beaucoup plus adapté.

Vente et rachat éventuel de locaux pour le siège à coût égal.

Vote : pour : 73, contre : 48, abstention : 5, nul : 3. Adopté

4) Taux de base

Constatant l'absence de revalorisation du taux de base depuis 2005 et considérant le manque de ressources internes de la fédération, sa fragilité financière et son manque de moyens pour les actions de développement, le Trésorier, au nom du Comité directeur, propose à l'Assemblée générale de porter le taux de base de 5,00 € à 5,50 € à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il est à noter que le tarif des licences n'a pas évolué depuis 2008. La Ligue RA propose de limiter l'augmentation à 5,20 €. Cette proposition n'est pas retenue, les membres du CD maintenant leur proposition.

Application d'un taux de base à 5,50 €.

Vote : pour : 65, contre : 61, nul : 3. Adopté

Remboursement des frais de déplacement

Le Président précise que l'Assemblée générale doit aussi réactualiser le montant de remboursement des frais de déplacement des membres du CD et des cadres techniques d'une part, des membres des commissions et des experts d'autre part. Ce dossier "Etat des frais de déplacement 2010" est joint au règlement financier, duquel il faut l'extraire.

Plusieurs voix s'élèvent dans l'assemblée pour dénoncer ce qui leur semble être un manque d'égalité injustifiable, à savoir des taux de remboursement inférieurs pour les membres des commissions et les experts. Le Président le reconnaît bien volontiers, dit que ce anomalie ancienne n'avait pas été vue et se déclare lui-même favorable à un taux forfaitaire unique, identique pour tout le monde sur la base du remboursement des membres du CD et des cadres techniques. Les membres du CD sont aussi du même avis.

Vote à main levée " pour " à l'unanimité. Adopté

Il est ensuite procédé au vote des montants de remboursement pour 2010, donc identiques pour tous, frais réels plafonnés, à savoir, 66 € pour une nuitée à Paris et en Ile-de-France, 55 € pour une nuitée en province et 22 € pour un repas, toujours sur présentation d'une facture. Le taux kilométrique n'est pas modifié et est maintenu à 0,30 €/km.

Vote à main levée, " pour " à l'unanimité. Adopté

Modification des statuts, du règlement intérieur et du règlement financier

Le Président annonce le retrait pur et simple des propositions de modifications des statuts, et de ce fait, de celles du règlement intérieur et du règlement financier, qui devaient être votées en bloc. Seules modifications conservées, car votées séparément par l'Assemblée, l'offre d'une seule et unique licence compétition, incluant la licence raid et l'augmentation du taux des frais de déplacement, développés ci-dessus. Lors de la prochaine AG, les modifications seront proposées article par article.

A ce moment, les conditions émises la veille par l'Assemblée générale pour effectuer un vote de confiance ayant été remplies, le Comité directeur demande qu'il soit effectué, ce qui est une procédure exceptionnelle. Le Président en rappelle le texte :

"Le Comité directeur, prenant acte du résultat des votes sur le rapport d'activités 2009, demande à l'AG un vote de confiance pour la poursuite de son projet sur l'Olympiade en cours".

A la fin de la distribution des bulletins de vote, mais avant le vote proprement dit, Mickaël Blanchard annonce à l'AG de sa démission du Comité directeur et des commissions auxquelles il participe. Il déclare qu'il est totalement solidaire de Gérard Lecourt et quitte la salle en faisant part de son profond désarroi.

Le vote de confiance demandé par le CD est alors effectué et dépouillé :

pour : 82 rejet : 41 nul : 4 non exprimé : 2

La confiance est renouvelée à l'équipe dirigeante.

Elections au Comité directeur

Les trois candidats présentent oralement leur profession de foi devant l'Assemblée. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Les trois candidats sont élus dès le 1^{er} tour. Leurs responsabilités au sein du CD seront définies lors de la prochaine réunion.

- Jean-Paul Baudoin (AZ) : 109 voix, élu
- Jean-François Dechavanne (RA) : 105 voix, élu
- Thierry Vermeersch (IF) : 101 voix, élu

Projet d'activités pour 2010

Ce document très complet est joint au dossier d'AG. Il a été rédigé par le Secrétaire général et l'ensemble des présidents de commission. Il n'a pas été présenté à l'Assemblée, du fait de la démission de Gérard Lecourt, et n'a pas été lu du fait d'un retard important dans l'avancement de l'ordre du jour. Aucune ligue n'a émis de question sur le sujet. Il est pris en compte par défaut.

Budget 2010

Le Trésorier présente le budget 2010 réactualisé à titre indicatif, puisque déjà voté en 2009.

Une question de Rhône-Alpes : a-t-on intégré la future convention de partenariat avec ERDF ?

R. " Non, car nous n'avons aucune certitude de finalisation à ce jour. Mais son montant est connu et serait de 140 k€ ".

Budget 2011

Le Trésorier présente le projet de budget pour 2011. Quelques demandes de compléments sont formulées. Le Trésorier y répond avec précision. Pour 2011, le partenariat avec ERDF, en légère augmentation, est intégré selon les chiffres ci-après et ses exigences, 80 k€ pour la communication, dont 15 k€ sur les événements sportifs choisis par lui-même et 3 k€ pour le Club France, et 80 k€ vers le haut-niveau pédestre et O'VTT, y compris pour les jeunes et les juniors.

Dans le budget prévisionnel, il n'a pas été tenu compte de l'augmentation du taux de base, puisque non encore votée lors de sa rédaction.

(voir la pièce jointe au dossier d'AG)

Vote : pour 95, abstention : 8, contre : 26. Adopté

Championnats du Monde 2011

Le Président demande à Pierre Durieux de faire le point sur l'avancement à ce jour des préparatifs des WOC 2011.

Celui-ci présente la situation de la préparation des Championnats du Monde 2011 " Savoie Grand Revard ", ainsi que de l'épreuve de Coupe du Monde d'Annecy, réalisé avec le concours du CD 74.

points négatifs :

- retards en cartographie, mais pas rédhibitoire,
- quelques problèmes en administration,
- marketing, revu à la baisse, car de nombreuses pistes de valorisation de prêts de matériels mais peu ou pas de cash,
- reste 11 000 € à trouver.

Cependant tous les moyens sont mis en œuvre pour ne pas avoir des championnats au rabais mais des championnats de qualité.

points positifs :

- réorganisation des WOC, avec deux responsables bien distincts,
- image : un responsable avec chaque fois une tâche, des moyens,
- organisation WOC, validée par l'IOF,
- arénas, les zones sont arrêtées,
- calendrier détaillé avec son programme, travail bien structuré,
- autorisations d'accès : ONF, Villes, etc., fait. Communes et propriétaires, en cours, mais bien avancées,
- embauches par le système d'aides à l'emploi, coût de l'opération de 500 à 700 € mensuels pour certains. Recrutement de personnes de grande valeur. Nécessité de maintenir l'équilibre entre bénévoles et salariés.
- ERDF partenariat de 140 000 € sur deux ans,
- explications sur les épreuves prévues entre la France et la Suisse, CUP et WOC, et soutien au CD de Haute-Savoie.

Quelques explications complémentaires sont demandées par l'Assemblée, auxquelles Pierre Durieux répond bien volontiers.

Le Président clôture l'AG.

Les travaux de l'Assemblée générale sont fermés à 12h00.

Le Président

Jean-Paul TERS

Signé : Jean-Paul Ters

Les Secrétaires de séance

Joël POULAIN et Marie-France CHARLES

Signé : Joël Poulain et Marie-France Charles